



Affichée le 13 avril 2023....

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 avril 2023

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 30
Pouvoirs : 7
Votants : 37

Date de convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Premier vice-président.

Monsieur le premier vice-président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BENSAT Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGÈS Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

Avait donné pouvoir :

Monsieur ONETO Jean-François à Madame MELEARD Josyane
Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul à Monsieur MONGIN Claude
Madame MORELLI Marie-Laure à Monsieur SALMON Patrick
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BENOIT Dominique
Monsieur BAKKER Hubert à Madame COURTYTERA Véronique
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame ROUEN Dominique

Absent excusé :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°015/2023

OBJET : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2022 ET REGULARISATION 2020

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif au bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières ;

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil communautaire et doit être annexé au compte administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant que ce bilan doit préciser la nature du bien, sa localisation, l'origine de la propriété, l'identité du cédant et du cessionnaire ainsi que les conditions de la cession ;

Considérant l'erreur matérielle intervenue dans le bilan annuel des acquisitions 2020 adopté par délibération n°007/2020 du Conseil communautaire en date du 2 mars 2020 ;

Considérant qu'aucune acquisition ou cession n'est intervenue en 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mars 2023 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité,

- Régularise le bilan annuel 2020 et adopte le bilan annuel 2022 des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts qui s'établit de la manière suivante :

REGULARISATION ACQUISITION 2020

Nature du bien	Localisation	Identité vendeur	Date d'acquisition	Prix de l'acquisition	Nature juridique de l'acte
Terrain de 2 674 m ²	Parcelle BH324	Commune Ozoir-la-Ferrière	04/02/2020	1 euro	Acquisition

ACQUISITION 2022

Nature du bien	Localisation	Identité vendeur	Date d'acquisition	Prix de l'acquisition	Nature juridique de l'acte
NEANT					

CESSION 2022

Nature du bien	Localisation	Identité acheteur	Date de cession	Prix de vente	Nature juridique de l'acte
NEANT					

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 4 avril 2023**

**Le Premier vice-président,
Laurent Gautier**



**La secrétaire de séance,
Christine Fleck**

